



Trace n° 2815461

Parcours balisé N°13.

Au départ du village entouré de collines, la balade ne peut que prendre de la hauteur. La rivière l'Ouanne en fond de vallée sera vite délaissée au profit de vestiges : chapelle, anciens moulins et lavoirs.

Durée	3h 25	Difficulté	Moyenne
Distance	10,55 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	146 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	145 m	Commune	Ouanne (89560)
Point haut	330 m	Région	Puisaye
Point bas	229 m		

Description

Le point de départ est situé sur le parking situé Place Jean Goutte Toquet à [Ouanne](#).

(D/A) Remonter la Rue de la Fontaine pour atteindre la Rue de [Toucy](#) (D950). Virer à gauche et conserver le côté gauche de la voie de circulation. **Rester vigilant** le long de cette route.

(1) Quitter la route à hauteur du cimetière en partant sur la gauche. Laisser la station d'épuration à main droite. Traverser l'Ouanne. Poursuivre en délaissant les chemins sur la gauche.

(2) Prendre par un léger décroché gauche-droite le chemin qui longe la station de pompage (transformateur EDF à main droite). Laisser le hameau les Granges sur la gauche. Passer sur le pont qui enjambe l'Ouanne et rejoindre la route D950.

(3) Traverser cette voie avec prudence, monter, en face, le chemin empierré en oubliant le chemin sur la gauche. Au croisement avec un chemin transversal, tourner à gauche.

(4) Virer à droite en direction d'un ancien moulin en ruine (appelé localement la Maison du Pendu). Poursuivre sur ce plateau en prenant le prochain chemin à main droite.

(5) Au croisement de chemins, virer sur la droite et peu après, descendre et laisser un chemin sur la droite pour franchir un ru. Une nouvelle montée sur un chemin large et stabilisé rejoint Cuissy.

(6) Passer tout droit en franchissant la Rue des Berluchons. En haut, prendre en tournant à gauche, la Rue du Bois. Arrivé devant le bois (bâtiments d'élevage sur la gauche), virer à droite.

(7) Couper la route pour prendre en face le chemin rectiligne qui traverse le plateau des Usages. Au débouché sur la route, la prendre par la droite et atteindre dans la descente, après une ancienne décharge, un chemin sur la droite.

(8) Monter dans ce chemin avec une pente assez rude au départ et plus modéré par la suite. Après un virage à gauche, continuer jusqu'à une croix sur la droite.

(9) Descendre à gauche par la route et rejoindre les premières maisons de la Rue des Sabots. Tourner à droite dans la Rue du Chemin de Ronde, couper la Rue de l'Église, continuer la descente pour débouché sur la Rue de Toucy. La traverser **avec prudence** pour rejoindre le parking **(D/A)**.

Informations pratiques

Cette balade est largement exposée aux aléas climatiques. Les saisons idéales sont certainement le printemps et l'automne.

Prudence lors des passages à l'aller et au retour sur la Rue de Toucy (D950).

Vigilance sur les petites routes coupées ou empruntées.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°13 inscrit sur plaquettes fond Jaune. Il a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en janvier 2022.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Points de passage

- D/A Place Jean Goutte Toquet**
| N 47.661347° / E 3.416715° - alt. 245 m - km 0
- 1 Cimetière**
| N 47.663789° / E 3.411442° - alt. 242 m - km 0.51
- 2 Transformateur sur la droite en montant - Ouanne (rivière) - Affluent du Loing**
| N 47.666845° / E 3.401421° - alt. 237 m - km 1.38
- 3 Traversée de la D950 - Ouanne (rivière) - Affluent du Loing**
| N 47.674128° / E 3.393653° - alt. 233 m - km 2.46
- 4 Embranchement, à droite**
| N 47.67865° / E 3.396829° - alt. 282 m - km 3.11
- 5 Croisement de chemins, à droite**
| N 47.681291° / E 3.407169° - alt. 280 m - km 4.14
- 6 Cuissy**
| N 47.675353° / E 3.416353° - alt. 282 m - km 5.3
- 7 Traversée de route sur le plateau**
| N 47.673008° / E 3.426897° - alt. 312 m - km 6.2
- 8 Chemin à droite**
| N 47.669609° / E 3.436893° - alt. 297 m - km 8.47
- 9 Croix Borot**
| N 47.666487° / E 3.423536° - alt. 301 m - km 9.67
- D/A Place Jean Goutte Toquet**
| N 47.661341° / E 3.416716° - alt. 245 m - km 10.55

Attention lors des traversées de routes.

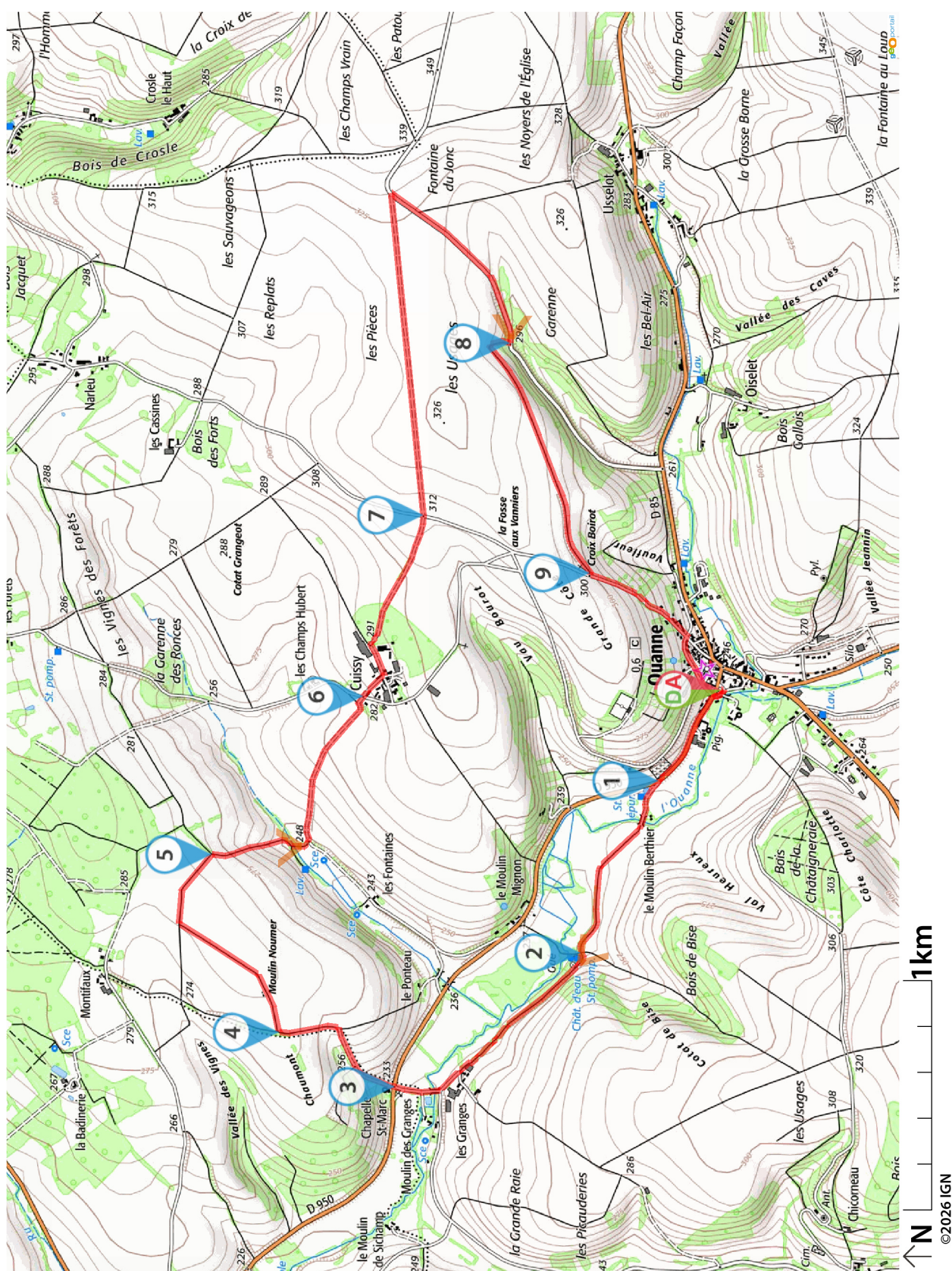
À voir

Plusieurs lavoirs à proximité du parcours.

Les collines alentours sont fournies en moulins à vent modernes pour alimenter en énergie électrique ce territoire.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-cuissy/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



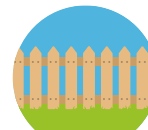
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.